Publication du rapport annuel du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise

Publié le 25 novembre 2026

Le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) rend public aujourd'hui son rapport annuel. Chargé de veiller à la bonne application des recommandations du code Afep-Medef, le Haut Comité contribue depuis sa création à la promotion des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Le code Afep-Medef offre aux sociétés cotées un cadre de référence exigeant, dont la force repose sur l'équilibre entre des principes communs, essentiels à la qualité de leur gouvernance, et la souplesse du droit souple, permettant à chaque société de tenir compte de ses spécificités.

Rapport annuel 2026

Ce treizième rapport, qui couvre la période de septembre 2025 à septembre 2026, présente le bilan de l'activité du Haut Comité, la progression dans l'application du code Afep-Medef par les sociétés du SBF 120, ainsi que les réflexions du Haut Comité sur les principaux enjeux de gouvernement d'entreprise.

Ce rapport permet de confirmer les progrès constatés au fil des années qui témoignent de l'appropriation croissante des recommandations du code Afep-Medef par les sociétés qui s'y réfèrent et de l'efficacité du mécanisme d'autorégulation qu'il prévoit, tout en soulignant la nécessité de maintenir une vigilance sur certaines pratiques. Le principe « *appliquer ou expliquer* » demeure, à cet égard, un élément essentiel de confiance et de responsabilité.

Dans un environnement marqué par les incertitudes économiques, les tensions géopolitiques et l'accélération des mutations technologiques, le Haut Comité souligne le rôle essentiel des conseils dans la définition des orientations stratégiques, l'anticipation des risques et la supervision de la réponse des entreprises en cas de crise.
C'est dans cette perspective que s'inscrivent les principaux sujets examinés au cours de la période. Le Haut Comité a ainsi notamment poursuivi ses travaux sur l'intelligence artificielle et la cybersécurité, dont les évolutions rapides font émerger de nouveaux enjeux pour les entreprises et en conséquence pour les Conseils.

Dans le cadre de ses échanges avec les sociétés, le Haut Comité a également porté une attention particulière à l'indépendance des administrateurs, la responsabilité sociale et environnementale et aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Enfin, plusieurs travaux ont été consacrés aux conditions permettant aux Conseils de mieux anticiper et exercer leurs responsabilités dans la durée s'agissant de la prévention et de la gestion des crises, de la préparation des plans de succession, de la formation des administrateurs et du rôle de l'administrateur référent.

En 2027, le Haut Comité poursuivra ses réflexions sur le rôle du président du Conseil, la prévention et la gestion des crises, ainsi que sur la préparation des plans de succession.